



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL1-DE



Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération n°1 du 22 juin 2020, le Conseil municipal a créé 3 commissions municipales composées de 12 membres élus en plus du Maire.

Par délibération n°7 du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a fixé la composition des commissions municipales, laquelle a été modifiée par délibération n°2 du 6 février 2023.

Selon l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La composition doit donc refléter fidèlement la composition de l'assemblée et assurer à chaque liste la possibilité d'avoir au moins un représentant, sans que ces listes ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent (CE, 26 septembre 2012, Commune de Martigues, n°345568).

Au regard de la composition du Conseil municipal, il a été décidé la pondération suivante :

- 10 membres pour la liste « Du cœur et de l'action pour Les Herbiers »
- 2 membres pour la liste « Les Herbiers, pour une alternative écologique et sociale ».

En conséquence de la démission de Madame Julie MARIEL-GODARD, il convient de modifier la composition des commissions *Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville et Aménagement de la Ville et Grands Travaux* afin de procéder à son remplacement.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation (...)

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Recueil des candidatures : Tanguy SACHOT se porte candidat

Résultat : Une seule candidature s'étant déclarée lors du recueil des candidatures au sein des commissions municipales, la nomination prend effet immédiatement sans vote en vertu de l'article L.221-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et Monsieur le Maire en faire lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du 22 juin 2020 portant création des commissions municipales,

Vu la délibération n°1 du 5 février 2024 portant modification de la composition des commissions municipales,

Vu la démission de Madame Julie MARIEL-GODARD, reçue le 9 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission *Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville* du 24 septembre 2025,

Considérant l'unique candidature de Tanguy SACHOT,

Vu le rapport de M. le Maire,

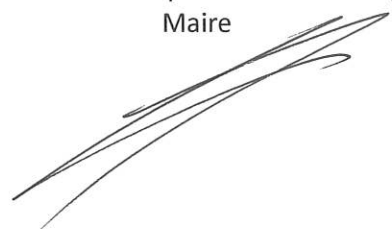
- proclame élu Tanguy SACHOT au sein des commissions *Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville et Aménagement de la Ville et Grands Travaux* ;
- par conséquent la composition des commissions communales est la suivante :

Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville	Aménagement de la Ville et Grands Travaux	Famille et cadre de vie
Hélène CHENAIS	Luc SOULARD	Angélique RICHARD
Véronique BESSE	Jean-Yves MERLET	Odile PINEAU
Fabrice ABRAHAM	Roger BRIAND	Stéphane RAYNAUD
Estelle SIAUDEAU	Christophe VERONNEAU	Laurence MARTINEAU
Angélique BOISSELEAU	Maryvonne GUERIN	Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie GRIMAUD	Jean-Marie GIRARD	Fanny GIRARD
Marietta BOONEFAES	Steven BARTHELEMY	Marie-Annick MENANTEAU
Magali LOISEAU	Jean-Marie RAUTUREAU	Karine LOIZEAU
Patrice BOUANCHEAU	Pierrick THOMAS	Lilian BOSSARD
Stéphane RAYNAUD	Estelle SIAUDEAU	Patrice BOUANCHEAU
Tanguy SACHOT	Etienne BLANCHARD	Aurélie PAQUEREAU
Joseph LIARD	Tanguy SACHOT	Marie-Bernadette RIVIERE

Tanguy SACHOT
 Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Maire



10 OCT. 2025

Transmis en Préfecture le :
 Publié électroniquement le :

10 OCT. 2025